

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**SECRETARIAT GENERAL  
A LA JUSTICE**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
FINANCES ET EQUIPEMENT**

**SERVICE DE LA GESTION DU  
PERSONNEL JUDICIAIRE ET  
DES SERVICES DE JURIDICTION**

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
Unité \* Travail \* Progrès

Décret n°2001-284 du 8 Juin 2001

Portant nomination de certains fonctionnaires en  
qualité d'auditeurs de justice, en tête KOUPEHA/Philippe

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**VISAS**

- Vu l'Acte Fondamental ;
- Vu la loi 42/61 du 20 juin 1961, portant statut de la magistrature ;
- Vu la loi 022/92 du 20 août 1992, portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
- Vu la loi 023/92 du 20 août 1992, portant statut de la magistrature ;
- Vu la loi 015/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 023/92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature ;
- Vu le décret n° 62/130 MF du 09 mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 75/390 du 26 août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret n° 61/183 du 3 août 1961, portant application de la loi 42/61 du 20 juin 1961 relative au statut de la magistrature ;
- Vu le décret n°2000/124 du 1<sup>er</sup> juillet 2000, portant reversement des magistrats ;
- Vu le décret n° 94/769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
- Vu le décret n° 99/1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 99/88 du 19 mai 1999 portant attribution et organisation du ministère de la justice ;
- Vu les arrêtés n° 978 et 4255/MEPSSRS/UMNG-ENAM des 5 octobre 1999 et 17 novembre 2000 portant désignation des élèves admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, département des carrières judiciaires, cycle supérieur, filière : magistrature sessions : 1998 et 1999.
- Vu les dossiers des intéressés

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les fonctionnaires dont les noms et prénoms suivent, admis à l'école nationale d'administration et de magistrature cycle supérieur, filière magistrature, sont nommés en qualité d'auditeurs de justice, indice 1312.

Ce sont :

1. KOUPEHA (Philippe) né le 04 décembre 1951 à Brazzaville
2. BYNDICKOU (Joseph Diogène Ildevert) né le 13 janvier 1958 à Brazzaville
3. OPENGA (Gilbert) né le 29 décembre 1961 à Etoumbi
4. ITSA (Roger Justin) né le 8 août 1965 à Owando
5. GOMA (Joseph) né le 18 juin 1957 à Holle ( Loandjili)
6. TATY (Pascal) né le 24 octobre 1957 à Pointe-Noire
7. KOMBILA MOUSSAVOU, né vers 1958 à Koussou-Kambala-Kibangou
8. MAVOUNGOU (Jean Patrice) né le 13 novembre 1959 à Brazzaville
9. MOUANGA (Jean) né le 2 mai 1956 à Boungolo-Kaounga
10. NZILA MALANDA (Antoine) né le 15 février 1955 à Pointe-Noire
11. BOUANGA (Clément) né le 30 Novembre 1957 à Pointe-Noire
12. LOEMBA (André) né le 3 janvier 1960 à Loukouala ( Madingou-Kayes)
13. GNAMBI (Honoré) né le 16 mai 1965 à Pointe-Noire
14. MATSIMOUNA (Jean Pierre) né le 6 octobre 1960 à Brazzaville
15. OBAMBI (Fidèle Juvet) né le 29 août 1959 à Ekouassende
16. GOUAMPAKA (Gaston) né le 21 octobre 1960 à Motokomba
17. MOUNDELE (Faustin Jean) né le 18 septembre 1958 à MOUNGALI ( Brazzaville)
18. DIAMBONGA (Brigitte) née le 13 août 1959 à Bacongo ( Brazzaville)
19. SONDOU (Nazaire Jonathan Nicaise) né le 11 août 1968 à Brazzaville
20. GAMPIKA (Marcelle) née le 28 janvier 1960 à Gamboma
21. MELION (Luc) né le 10 mars 1957 à Odziba
22. TAMBA (Michel) né le 16 juillet 1962 à Mouyondzi
23. BATOUDIDI (André) né le 15 Octobre 1952 à Mbanza-Nganga.

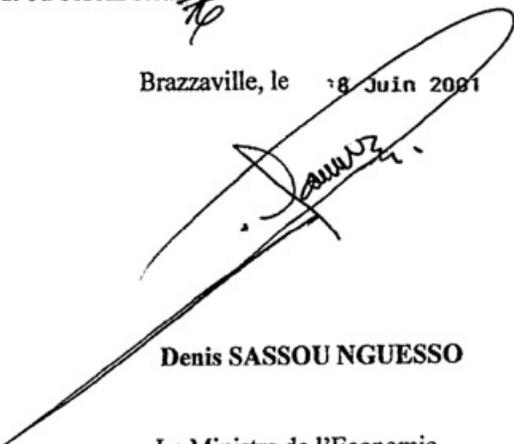
**Article 2** : Conformément au décret 94/769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.



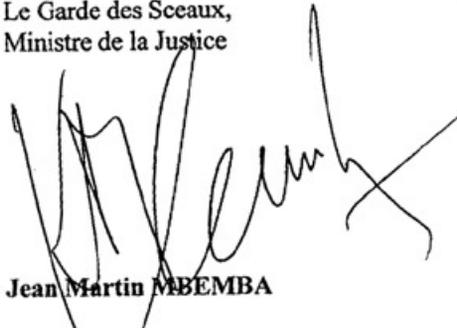
**Article 3 :** Le présent décret qui prend effet à compter de la date de la rentrée scolaire universitaire au titre de l'année 1999 – 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 18 Juin 2001

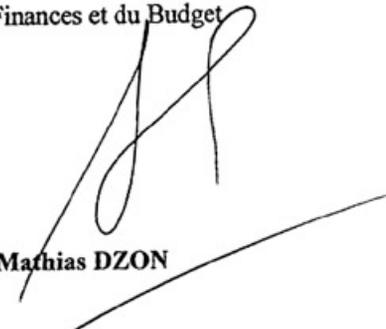
Par le Président de la République,

  
Denis SASSOU NGUESSO

Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice

  
Jean Martin MBEMBA

Le Ministre de l'Economie  
des Finances et du Budget

  
Mathias DZON

**Ampliations :**

PR	2
MJ/CAB	2
SGJ/DAFE	2
DGB	2
DGCF	2
CS	2
CA/Bville	2
CA/P.Noire	2
CA/Dolisie	2
CA/Owando	2
SGG/BC	2
J.O.C.C	2
Dossiers	23
Intéressés	23/70